

# Conditions Générales de Vente Multi-Produits EDITUS 2016-2017

Editus.lu, Editus Tel, Editus Pro, Editus B2B, Habiter.lu, ImmoRef.be, Good-Deals.lu, Marketing Direct, LuxwebToday; SEA

## 1) Conditions générales – Conditions particulières

Les présentes conditions générales de vente (les « Conditions générales de vente ») régissent les relations entre Editus Luxembourg S.A. (ci-après « Editus » ou la « Société ») et le souscripteur (le « Souscripteur », collectivement avec Editus les « Parties ») dans le cadre de la vente de produits et la prestation de services par Editus, tels que décrits sur le bon de commande (le « Bon de commande »).

Les Conditions générales de vente et le Bon de commande forment le contrat (le « Contrat »). Le Contrat prime sur tout autre document qui pourrait être remis au Souscripteur (publicité, documentation ou liste des prix, ...) en cas de divergence ou de contradiction.

## 2) Le Souscripteur

Le Souscripteur désigne le client ainsi qu'en général toute personne physique ou morale contractuellement liée envers Editus.

Editus considérera que le Souscripteur est le signataire du Bon de commande. Le signataire autorisé, par sa signature, reconnaît agir en vertu d'un mandat et dans les limites de celui-ci, respectivement agissant en qualité de porte-fort pour le Souscripteur ci-dessus désigné.

Toute modification de quelque nature que ce soit concernant un Souscripteur personne morale, en particulier son statut, son organe de gestion, survenue postérieurement à la signature du Bon de commande n'est pas opposable à Editus.

## 3) Acceptation

Les Conditions générales de vente et les Conditions particulières sont systématiquement adressées ou remises à chaque Souscripteur pour passer commande. La signature du Bon de commande par le Souscripteur vaut à son égard déclaration de prise de connaissance et acceptation sans réserve de l'intégralité des Conditions générales de vente et des Conditions particulières. La signature du Bon de commande vaut à l'égard des deux Parties engagement ferme et définitif, sans préjudice du droit de rétractation du Souscripteur tel qu'énoncé à l'article 6 des Conditions générales de vente. La commande sera constatée par la signature du bon de commande.

## 4) Modifications – Transfert des droits

Editus s'efforcera de prendre en compte, dans les meilleures conditions et si le calendrier de fabrication le permet, toute modification souhaitée par le Souscripteur.

Par sa commande, le Souscripteur autorise expressément Editus à remplacer dans EDITUS TEL les insertions le concernant, contenues dans le fichier des abonnés transmis par les opérateurs téléphoniques du Luxembourg, par les insertions faisant l'objet du Bon de commande.

Pour certains produits et services sur Internet, Editus offre au Souscripteur, par des moyens techniques, informatiques ou électroniques tel que « myBusiness », « myEditus » et « myHabiter » avec un login et un mot de passe personnel, la possibilité d'apporter lui-même des modifications à certaines informations publiées le concernant.

Le Souscripteur est seul responsable des modifications demandées ou effectuées et reconnaît avoir été rendu attentif au fait que chaque modification demandée et/ou apportée risque d'avoir éventuellement un impact sur l'intérêt du programme (imprimé et on-line). Il dégage dès lors Editus de toute responsabilité quant aux altérations du programme.

Editus se réserve le droit de modifier sans l'accord préalable du Souscripteur la nomenclature de certaines rubriques et de certains produits et services en respectant leur finalité.

Les droits et obligations découlant du Contrat ne peuvent être transmis à un tiers par le Souscripteur qu'après autorisation écrite préalable d'Editus.

En cas de transfert de l'hébergement d'un site internet ou d'un nom de domaine à un autre fournisseur, Editus veillera à en informer le Souscripteur un mois au moins avant la date prévue pour ledit transfert. A défaut de refus écrit de la part du Souscripteur endéans les 25 jours suivants la date d'envoi de la lettre d'information d'Editus, le Souscripteur sera réputé avoir approuvé ledit transfert, y compris le transfert à cet autre fournisseur des données personnelles le concernant.

Editus pourra librement recourir aux prestataires et/ou sous-traitants de son choix pour la réalisation de tout ou partie des prestations, sans avoir à en informer le Souscripteur, ni à obtenir son accord sur l'identité de ces tiers.

## 5) Durée – Début – Date Anniversaire

La commande est souscrite pour une durée initiale de 12 mois, sauf disposition contraire mentionnée sur le Bon de commande.

La date de départ du Contrat (la « Date de départ ») sera réputée être le jour de la signature du Bon de commande.

Pour les contrats relatifs à des produits et services Editus en ligne (produits SiteConnect et produits Internet), ce jour sera réputé être le jour de la première mise en ligne du programme par Editus, c'est-à-dire :

- la date de réservation de l'URL pour un produit SiteConnect ;
- la date de mise en ligne confirmée par email, pour un produit Internet (hors produit SiteConnect).

Le Contrat portant sur un produit SiteConnect sera renouvelable par tacite reconduction. Il sera ainsi automatiquement reconduit à l'échéance annuelle, un an pour un an pour un an jusqu'à la Date de départ du Contrat (« Echéance ») à moins qu'il ne soit résilié par le Souscripteur dans les conditions énoncées à l'article 6 ci-dessous.

Par dérogation à ce qui précède, et sauf accord contraire des parties, pour les contrats relatifs au SEA, la Date de départ sera le 1er du mois suivant la réception par Editus de l'ensemble des éléments nécessaires pour la réalisation de l'offre SEA si cette réception a lieu entre le 1er et le 15 du mois en cours. Cette Date de départ sera le 15 du mois suivant si l'ensemble des éléments nécessaires pour la réalisation de l'offre SEA est reçu par Editus entre le 15 et le fin du mois en cours.

Les offres SEA sont souscrites pour une durée initiale de 6 mois à partir de la signature du Bon de commande et sont renouvelables par tacite reconduction chaque fois pour une période de 6 mois.

## 6) Annulation / Rétractation - Résiliation

**Rétractation** - Toute commande peut être annulée par le Souscripteur, sans frais pour celui-ci, dans un délai de 8 jours à compter du jour de la signature du Bon de commande. Passé ce délai, le Contrat devient ferme et irrévocable et ne pourra plus être annulé, partiellement ou totalement, sauf accord écrit contraire signé entre les Parties.

Toute demande d'annulation du Contrat faite par le Souscripteur devra être notifiée à Editus par une déclaration dénuée de toute ambiguïté (par exemple par courrier recommandé avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique). Les coordonnées d'Editus sont les suivantes :

Editus Luxembourg S.A., 208, rue de Noertzange, L-3670 Kayl  
Fax : +352 49 60 56 ; Email : info@editus.lu

Le souscripteur peut également utiliser le formulaire de rétractation qui se trouve sur le site internet d'Editus www.editus.lu.

Par exception à ce qui précède, toute commande Editus Tel, Editus Pro et Editus B2B, passée après le 30 juin, date de clôture des annuaires, ne bénéficiera pas du délai de rétractation et obligera le Souscripteur à s'acquitter du montant intégral prévu par le Contrat. Le Souscripteur est informé et reconnaît expressément par la signature du Bon de commande qu'il perdra son droit de rétractation passé le 30 juin, date de clôture des annuaires.

Le délai de rétractation de 8 jours n'est également plus applicable pour le Bon de commande signé en annulation et remplacement d'un bon de commande précédemment signé avec le même Souscripteur.

En cas d'annulation du contrat et si des acomptes ont été payés par le Souscripteur, ce dernier autorise expressément Editus à utiliser le solde éventuel des fonds versés pour compenser les sommes dues à Editus au titre d'autres conventions signées avec le même Souscripteur.

**Résiliation** – Pour le Contrat renouvelable par tacite reconduction, la résiliation à

l'initiative du Souscripteur devra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'Echéance. A défaut d'une résiliation adressée dans les formes et délais requis, le Contrat sera reconduit tacitement pour une même durée. Par dérogation à ce qui précède, pour les offres SEA, le délai de résiliation est d'1 mois avant l'Echéance. Au cours de la période de renouvellement, le contrat pourra être résilié par les parties à tout moment avec un préavis d'un mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour les offres en cours, le Souscripteur reconnaît que, s'il ne respecte pas certains délais qui pourraient lui être notifiés par Editus pour la prise en compte de sa demande d'annulation d'une publicité, cette demande ne pourra pas être prise immédiatement en compte et la publicité pourrait continuer à être diffusée, auquel cas le Souscripteur restera redevable à Editus de l'ensemble des sommes afférentes aux annonces diffusées.

En cas de manquement par l'une des parties aux présentes CGV, le contrat pourra être résilié de plein droit par LRAR, moyennant le respect d'un préavis de 10 jours sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Sans préjudice des dispositions de l'article 15, pour le Contrat à durée déterminée, au-delà du délai de rétractation de 8 jours, aucune résiliation ne peut plus intervenir, sauf accord contraire des Parties. Dans cette hypothèse, le Souscripteur devra verser une indemnité de résiliation égale à 30% du montant total de la commande.

**Cessation d'activité du Souscripteur** – La cessation d'activité du Souscripteur n'est pas assimilable à une cause de résiliation automatique du Contrat, sauf convention préalable contraire entre les Parties.

**Cessation de l'accord signé entre Editus et un de ses partenaires SEA** - En cas de cessation, totale ou partielle, de l'accord signé entre Editus et un de ses partenaires aux fins de commercialisation d'une offre SEA, Editus se réserve le droit de mettre fin à l'offre SEA et/ou de résilier le contrat conclu avec le Souscripteur, à tout moment avec effet immédiat, moyennant notification (notamment par courrier électronique).

## 7) Contenu des annonces, publicités, et autres formats de communication

Le Souscripteur garantit la sincérité, l'exactitude, et la légalité de toutes les informations soumises et de toutes les déclarations faites dans le cadre du Contrat.

En signant le Bon de commande, le Souscripteur accepte que les informations qu'il communique à Editus dans le cadre du Contrat, soient susceptibles d'être publiées à titre gratuit sur d'autres supports et médias d'Editus. Sur simple demande écrite de sa part, Editus mettra tout en œuvre afin de retirer, ou de faire retirer, les informations publiées sur tout ou partie des supports concernés.

Les indications d'emplacements des insertions, annonces et/ou parutions, comme le choix par le Souscripteur des rubriques sous lesquelles les insertions, annonces et parutions paraîtront, ne constituent pas une condition essentielle de la commande. Elles ne sont que des suggestions dont Editus, respectivement ses partenaires et sous-traitants, tiendront compte en fonction des possibilités de mise en page.

L'ensemble des formats, des produits, et des réalisations restent la propriété d'Editus. Toute publication ou utilisation de ces formats est interdite sauf accord préalable écrit d'Editus.

Editus se réserve le droit de collaborer avec des sociétés de production tierces dans le cadre de l'élaboration d'œuvres publicitaires.

Toute reproduction, sonore (bruitage et musique) et visuelle, de l'œuvre publicitaire ainsi que l'utilisation de l'œuvre (musique, images et logos animés) sous quelque forme que ce soit, en particulier sous forme de produits dérivés sont strictement interdites, sauf accord écrit préalable de la société productrice.

La diffusion de l'œuvre en dehors du cadre fixé par le Contrat requiert l'accord écrit préalable d'Editus et de la société productrice.

Le Souscripteur s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de ses prestations par Editus. Il s'engage en outre à fournir des informations exactes, sincères et actualisées. Le Souscripteur se fait un devoir de réactualiser ces informations le cas échéant.

Les mentions, documents, textes, logos, annonces etc... et/ou matériaux à insérer et à publier conformément au Bon de commande seront publiés en l'état et le Souscripteur supportera seul la responsabilité du contenu de son annonce, insertion ou parution.

Concernant l'édition et mise à disposition de Coupons de réduction, il est expressément reconnu qu'Editus n'agit que comme intermédiaire pour la mise à disposition de ces coupons ; Editus ne fournit pas elle-même les services ou produits offerts en vente par ses partenaires qui en sont seuls responsables.

Le Souscripteur reconnaît qu'il est seul responsable des services et produits offerts en vente ainsi que de la gestion et mise en œuvre des coupons de réduction fournis.

Le Souscripteur décharge expressément la Société de tout contrôle et de toute responsabilité quant au contenu des informations à référencer, particulièrement des sites référencés (informations, images, sons, textes, vidéo, etc...) ainsi que des sites web vers lesquels mènent les messages publicitaires et les services dont il fait la promotion au regard des législations applicables dans les pays dans lesquels la publicité est diffusée. Il s'engage à ce que le contenu de son site, référencé par Editus, ainsi que ses messages publicitaires, cibles et sites web vers lesquels mènent ces messages publicitaires respectent les directives, lois et règlements applicables, notamment au Luxembourg, y compris, de façon non limitative, les lois et règlements concernant la propriété intellectuelle, la protection des données nominatives, la protection des mineurs, les flux transfrontières de données, les libertés publiques, la protection des consommateurs. Editus ne saurait en aucun cas être tenu responsable du contenu du site référencé ainsi que ses messages publicitaires, cibles et sites web vers lesquels mènent ces messages publicitaires.

Editus se réserve le droit de ne pas publier les commandes contraaires notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux lois et règlements en vigueur, ainsi qu'aux consignes et conditions d'Editus et de ses partenaires moyennant restitution du prix correspondant. Editus retirera immédiatement toute publication dont elle constaterait qu'elle contrevient ou risque de contrevir à l'ordre public, aux bonnes mœurs ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur. Le Contrat sera immédiatement résilié, sans mise en demeure préalable, sans indemnité au profit du Souscripteur et sans préjudice de toute autre voie d'action. En tout état de cause, le solde restant dû, le cas échéant, sera immédiatement exigible.

Le Souscripteur s'engage irrévocablement à tenir Editus quitte et indemne à première demande en cas de condamnation trouvant sa source dans le contenu de l'insertion, annonce ou parution, ou plus généralement dans une violation des présentes conditions générales, en particulier en cas de condamnation à des dommages-intérêts.

Ne contrôlant en aucune manière la façon d'indexer les sites internet par les moteurs de recherche, Editus ne répond que d'une obligation de moyens dans le positionnement des résultats de ceux-ci.

## 8) Modalités d'une insertion – annonce - publicité et/ou parution

Quant aux modalités de remise du contenu de l'insertion, de l'annonce, de la publicité et/ou de la parution, il est expressément convenu que le contenu doit être remis à Editus sous format électronique avant la date de parution souhaitée, au plus tard :

- 3 jours ouvrés pour les formats standards (Image GIF ou JPEG)
- 5 jours ouvrés pour les formats rich média (Flash, Overlay, expand bannière...)
- 7 jours ouvrés pour la vidéo
- 15 jours ouvrés pour les habillages de page.

En cas de non-conformité de l'insertion, de l'annonce, de la publicité et/ou de la parution aux normes techniques requises, le Souscripteur devra procéder aux modifications nécessaires dans les délais requis par Editus pour la mise en parution. En cas de remise tardive des éléments modifiés, Editus se réserve le droit de décaler l'insertion, l'annonce, la publicité ou la parution à la prochaine publication du même support. Si le Souscripteur ne transmet pas les éléments modifiés, ou s'il les transmet avec un retard tel, qu'il met Editus dans l'obligation de décaler la même insertion, annonce, publicité et/ou parution plus d'une fois, Editus se réserve le droit d'annuler purement et simplement la parution, et le cas échéant de résilier le Contrat, sans indemnité pour le Souscripteur. En toutes hypothèses, le Souscripteur restera redevable des sommes restant dues au titre du Contrat.

## 9) Spécificités : « Click to call »

Editus apportera tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de clic conformément aux usages de la profession et aux moyens techniques actuels. Dans la mesure où Editus fait appel à un prestataire externe pour ce service, la Société ne saura être tenue responsable en cas de dysfonctionnement.

## 10) SEO (Search Engine Optimization) :

Editus se réserve le droit de collaborer avec des sociétés tierces partenaires pour l'exécution des services SEO.

Le Souscripteur déclare avoir accès aux codes sources des pages de son site et déclare

avoir les compétences requises (personnellement ou par une tierce partie) pour mettre en application les conseils fournis par Editus, ses partenaires et sous-traitants. Les frais qui pourraient en résulter seront entièrement supportés par le Souscripteur. En aucun cas Editus ne prendra en charge les frais liés aux modifications qui en résulteraient. Dès lors, le Souscripteur reste seul responsable de la mise en œuvre des recommandations et d'éventuels problèmes qui pourraient en résulter.

## 11) SEA (Search Engine Advertising), achat de liens sponsorisés : Champ d'application.

Sauf accord écrit contraire, la prestation commercialisée par Editus est une prestation de vente d'espace publicitaire et/ou un service de référencement au sein des Supports et/ou une offre d'attribution de contacts qualifiés. Editus ne garantit aucunement les éventuels résultats, notamment commerciaux, escomptés par le Souscripteur suite à la parution de son Insertion.

### Définitions.

« Cible » désigne tous mots-clés, mots-clés négatifs ou tout autre critère de ciblage, notamment géographique.

« Instructions du Souscripteur » désigne les objectifs et les préférences du Souscripteur concernant ses Messages Publicitaires et ses Cibles ainsi que tout autre souhait relatif au contenu et au ciblage de ses publicités.

« Messages Publicitaires » désigne tous les contenus publicitaires diffusés sur les Supports print/web, le site du Souscripteur dans le cadre du Bon de commande (notamment toutes adresses URL, toutes coordonnées et/ou autres informations figurant dans le message publicitaire).

**Modalités techniques.** Par dérogation aux dispositions des articles 8 et 15, l'insertion du message dans l'espace publicitaire n'est pas soumise à la formalité du bon à tirer. Editus enverra au Souscripteur un email l'informant de la mise en ligne de son insertion. Sans retour de la part du Souscripteur dans un délai de 24 heures après l'envoi de l'email, l'insertion sera considérée comme acceptée et Editus déchargé de toute responsabilité.

Lorsque le Souscripteur confie à Editus la mise en forme de l'insertion, cette prestation sera effectuée sous l'entière responsabilité du Souscripteur, qui autorise Editus, ses partenaires et Google à reproduire et modifier lesdits éléments pour les besoins de la publication dans les supports.

Le Souscripteur s'engage à adresser exclusivement à Editus toutes correspondances relatives aux publicités diffusées dans le cadre de ce contrat.

Il appartient au Souscripteur de définir et de soumettre ses instructions à Editus. Editus définira les cibles et messages publicitaires, en fonction des instructions du Souscripteur. La pertinence de ces cibles et messages publicitaires au regard des services du Souscripteur dépend de la qualité et la précision de ses instructions. Le Souscripteur reconnaît que Editus ne garantit pas : (i) la diffusion, l'affichage ou le positionnement effectif des publicités ainsi que le délai de diffusion de toute annonce, (ii) le nombre d'impressions, de diffusions, de conversions ou de clics de toute publicité. Plus particulièrement, le Souscripteur reconnaît que la diffusion des publicités peut dépendre de plusieurs facteurs indépendants du contrôle d'Editus. Le nombre de clics indiqué sur le recto du Bon de commande correspond à un volume indicatif donné exclusivement pour la durée prévue d'engagement du Souscripteur indiquée sur le Bon de commande. Le volume de clics ne peut en aucun cas être interprété comme une moyenne mensuelle qui engagerait Editus. En conséquence, en cas de résiliation anticipée de la part du Souscripteur, aucune indemnité ne pourra être demandée sur le fondement du non-respect de l'objectif de clics annoncé par Editus.

L'utilisation d'un nom commercial, d'un nom de domaine ou d'une marque de fabrication dans les messages publicitaires et/ou les cibles nécessite la présentation d'un document justifiant des droits du Souscripteur sur ces éléments.

Le Souscripteur reconnaît et accepte qu'il doit respecter les consignes et conditions des différentes prestataires de service choisis.

Ces informations sont disponibles aux URL suivantes :

Google: <https://support.google.com/adwordspolicy/answer/6008942?rd=1> et <https://www.google.lu/intl/fr/policies/terms/regional.html>

Facebook: <https://fr-fr.facebook.com/policies/ads/#overview>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/legal/pop/pop-sas-terms>

**Report d'ordre.** Toute demande de report d'ordre (un ou plusieurs messages publicitaires) doit impérativement être adressée à Editus par le Souscripteur et/ou son mandataire dûment habilité par attestation de mandat, par tout moyen écrit permettant d'identifier la date de sa réception par Editus, au moins 15 jours avant la date de diffusion prévue. Si le préavis n'est pas respecté, il n'y a pas de pénalité mais le report/standby ne sera pris en compte que 15 jours après la date de notification. Un seul report d'ordre par abonnement sera accepté. La durée maximale de report est de 30 jours.

**Responsabilité.** Les interruptions subies par les services d'Editus, et liées entre autres à la maintenance du réseau, à des problèmes réseau indépendants à Editus, à des cas de force majeure ou à tout autre événement y assimilable, ne sauraient être imputées à Editus.

## 12) Produits SiteConnect soumis à renouvellement tacite

Tous les contrats relatifs au produit SiteConnect sont des contrats d'une durée d'une année renouvelable tacitement aux conditions reprises aux articles 5 et 6 du présent Contrat.

Le Souscripteur accepte et reconnaît expressément qu'en cas de souscription à un produit SiteConnect, l'intégralité de la commande comprenant le produit SiteConnect sera soumise au principe du renouvellement tacite et automatiquement renouvelé. Sous réserve de leur disponibilité, Editus procédera à la réservation du nom de domaine et de l'adresse e-mail demandés par le Souscripteur dans le Bon de commande. Le nom de domaine ainsi qu'une adresse e-mail sont mis à disposition du Souscripteur pour la durée du produit SiteConnect. Pendant cette durée, Editus conserve tous les droits sur ce nom de domaine, dont notamment celui de sa gestion, et de l'accomplissement de toutes les modalités relatives à un éventuel transfert d'hébergement. Par transfert d'un nom de domaine, on entendra non pas le transfert de la propriété effective du droit d'usage, mais le transfert technique de prestataire (changement de DNS). Sur demande et dans la mesure où les conditions techniques et d'exploitation le permettent, la Société met en œuvre les moyens nécessaires pour fournir aux Souscripteurs des conditions identiques et équitables d'accès aux réseaux et au service Internet.

## 13) Produits BOOKme (service de réservation pour restaurants)

Le site Editus.lu via son service BOOKme permet à l'utilisateur, de rechercher et de réserver en ligne et en temps réel la table d'un restaurant via un terminal installé dans le restaurant.

Le service BOOKme est limité aux restaurants se situant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Le contrat est conclu pour une durée déterminée de 12 mois.

Le terminal de réservation BOOKme sera loué au Souscripteur moyennant paiement d'un loyer annuel. Le terminal restera la propriété d'Editus. Le terminal est installé par Editus et devra être restitué en bon état de fonctionnement au plus tard 8 jours après la fin ou la résiliation du contrat. Tout dédommagement hors usure normale sera facturé.

Le Souscripteur rédige et met à jour le contenu de son annonce (espace de réservation dédié à la présentation de son établissement) via son compte myBusiness. Les identifiants et mots de passe de l'interface d'administration des contenus de son compte myBusiness lui sont personnels. Le Souscripteur est seul responsable des informations qu'il communique conformément aux dispositions de l'article 7. Le Souscripteur s'engage à informer Editus de tout problème concernant le terminal BOOKme endéans un délai de 24 heures après la survenance du problème. Editus se chargera de la réparation respectivement du remplacement du terminal à ses propres frais, sauf si la défektivité est due au fait, intentionnel ou non, du Souscripteur. Dans l'éventualité où le Souscripteur cesserait son activité, il s'engage à en informer Editus dans les meilleurs délais et en tout cas au plus tard 5 jours ouvrables après la cessation effective. Le Souscripteur s'engage à respecter les obligations légales en matière de protection des données concernant les données qui lui seront fournies par l'utilisateur final. Elles ne devront servir qu'à la gestion de la réservation et ne pourront pas être utilisées à toute autre fin, notamment commerciale. Editus ne pourra en aucun cas être tenu responsable du traitement de ces données par le Souscripteur.

**Réservation en ligne.** Le Souscripteur (restaurateur) demeure responsable vis-à-vis de l'utilisateur Final (client du restaurateur) des informations renseignées sur son espace de réservation ainsi que de la gestion de la réservation. Le Souscripteur s'engage expressément à prévenir l'utilisateur Final de tout empêchement ou événement ne permettant plus le maintien de la réservation effectuée grâce aux modules de réservation fournis dans le cadre du service BOOKme. En souscrivant au service de réservation en ligne BOOKme, le Souscripteur reconnaît qu'Editus ne garantit en aucun cas l'occurrence ni un nombre minimum pas la survenance, ni la réalisation de réservations. Editus ne peut être tenu responsable de tout dysfonctionnement du terminal qui pourrait être causé par l'indisponibilité des réseaux de télécommunication.

## 14) Annonces et publicités Habiter.lu et Habiter.TV

**Champ d'application.** Editus offre, en collaboration avec RTL Télé Lëtzebuerg, une plateforme publicitaire télévisuelle Habiter.TV pour les clients professionnels dans le marché de l'immobilier, de la promotion immobilière et de la construction. La plateforme Habiter.TV consiste en la diffusion d'interviews clients et d'annonces immobilières sur la chaîne RTL Télé Lëtzebuerg à des plages horaires prédéfinies.

### Site internet

La création de site est prestée par la société « LA BOITE IMMO » qui s'engage à réaliser le développement du site selon les spécifications figurant dans le cahier des charges. Le client s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations et de services sur Internet, notamment les dispositions impératives destinées à assurer la protection de l'ordre public, et ce de manière à ce que les responsabilités de LA BOITE IMMO et EDITUS ne puissent en aucun cas être recherchées.

L'achèvement de la conception du site web devra être constaté par écrit par le Client dans un délai de 20 jours à compter de la réception du site. Le Client aura la propriété du site web conçu.

**Social Connect** – Création d'une page fan sur les réseaux sur Facebook avec diffusion des annonces du client, d'une chaîne immobilière sur Youtube, diffusion des annonces du client sur Twitter

Le contrat d'abonnement est conclu pour une période de 12 mois et comprend la création. La création des pages réseaux sociaux est réalisée par la société PREVISITE. Le contenu rédactionnel et les images transmis sont sous la responsabilité du client. PREVISITE est le propriétaire exclusif des applications installées sur les comptes de réseaux sociaux ou a acquis les droits nécessaires à leur exploitation. Le client autorise PREVISITE à apporter aux applications toutes les modifications et adaptations nécessaires pour prendre en compte son développement ainsi que les modifications liées à l'évolution des réseaux sociaux.

**Modalités d'achat d'espace.** La souscription d'achat publicitaire est faite sous réserve de disponibilité et des conditions énoncées ci-après. La commande doit être accompagnée de la fiche de renseignements du Souscripteur. Toute modification de la fiche de renseignements intervenant après la réservation doit être adressée à Editus par écrit.

**Annulation ou report d'ordre.** Par dérogation aux dispositions de l'article 6, toute demande d'annulation ou de report d'ordre (un ou plusieurs messages) doit impérativement être adressée à Editus par le Souscripteur et/ou son mandataire dûment habilité par attestation de mandat, par tout moyen écrit permettant d'identifier la date de sa réception par Editus, au moins 8 jours avant la première diffusion prévue. Si le préavis n'est pas respecté, les pénalités suivantes sont applicables de plein droit :

- 50% du montant annulé ou reporté pour une notification faite entre 8 et 5 jours avant la 1ère diffusion ;

- Intégralité du montant annulé ou reporté pour une notification faite moins de 5 jours avant la 1ère diffusion. L'espace publicitaire annulé est remis à la disposition d'Editus.

**Conditions techniques (Produits « Slideshow Immo » & « Slideshow habitat »).** Les prescriptions techniques des photos à réaliser sont fournies au Souscripteur par Editus lors de la signature du Bon de commande. Elles varient suivant le nombre de pièces que le Souscripteur souhaite diffuser dans son spot, la durée et la nature du spot à diffuser. La réalisation des photos est faite par le Souscripteur sous sa seule responsabilité.

**Durée et horaires d'annonces des produits Habiter.TV.** La durée minimale de diffusion pour une annonce Habiter.TV est d'une semaine. Une annonce est diffusée sur base d'un rythme hebdomadaire du samedi au samedi, soit 7 jours pleins, dimanches compris.

Les annonces sont diffusées sur RTL Télé Lëtzebuerg dans le cadre d'une émission d'une durée de 30 minutes (durée brute sans espaces publicitaires) diffusée au minimum 4 fois par jour (horaires définis par la chaîne) et sur RTL (deuxième chaîne) au minimum 2 fois par jour (horaires définis par la chaîne).

RTL se réserve le droit de modifier les plages horaires de diffusion sans l'accord préalable des Souscripteurs, afin notamment de remplir leur mission de service public et en cas de force majeure ou événement exceptionnel.

En règle générale, le Souscripteur reconnaît que les dates et emplacements prévus sur le Bon de commande sont donnés à titre indicatif et que RTL peut être amené, pour des raisons d'actualité ou d'opportunité, à les modifier suivant les nécessités de la mise en page ou du programme.

**Contenu - Propriété Intellectuelle.** Le Souscripteur concède à Editus et/ou à RTL le droit non exclusif, cessible (y compris le droit de sous-licencier), sans contrepartie financière et pour le monde entier d'accéder, d'utiliser, de reproduire, de distribuer, de représenter, d'exécuter et de diffuser les vidéos dans le cadre de l'activité Habiter.TV et d'en créer des œuvres dérivées, y compris, sans limitation, pour la promotion et le redistribution de tout ou partie d'Habiter.TV (et des œuvres dérivées qui en résultent), dans tout format et sur tout support.

Tous les textes, images, graphiques, fichiers sonores, fichiers d'animation, fichiers vidéo et leurs arrangements présentés sur la plateforme Habiter.TV qui font l'objet d'une protection par le droit d'auteur ou un autre droit de propriété intellectuelle ne peuvent pas être copiés ou réutilisés à des fins commerciales ou de distribution, ni modifiés et replacés sur d'autres chaînes TV ou sites web autres que www.Editus.lu et/ou www.rtl.lu.

« Habiter.lu » est une marque déposée appartenant à Editus. Aucune utilisation ne peut être faite de ce signe ou de tout signe similaire tel que « Habiter.TV » sans l'accord explicite d'Editus.

« RTL » est une marque déposée appartenant au Groupe RTL. Aucune utilisation ne peut être faite de ce nom sans l'accord explicite de RTL.

RTL et/ou Editus ne garantissent pas l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité du contenu annoncé et en général des informations véhiculées par le Souscripteur, et ne pourront pas en être tenus responsables. Le Souscripteur s'engage à tenir quiette et indemne de tout préjudice subi et/ou de toute condamnation éventuellement prononcée à leur rencontre en raison du contenu diffusé dans le cadre de Habiter.TV.

Il est entendu par les parties que les noms RTL et Habiter.lu (ainsi que Habiter.TV) pourront être utilisés par les partenaires sur tout support publicitaire et/ou commercial nécessaire à la promotion et commercialisation des produits Habiter.TV. Habiter.TV peut également contenir des images ou vidéos couverts par des droits d'auteur de tiers.

**Responsabilité.** Toute interruption de fonctionnement ou tout incident intervenu sur un émetteur est considéré comme un événement de force majeure ne donnant pas droit à indemnisation ou remboursement de l'émetteur pour tout préjudice éventuellement subi.

**Tarifs.** Par dérogation aux dispositions de l'article 21, les tarifs, sauf stipulation expresse et écrite d'une modification par Editus, sont ceux mentionnés sur le Bon de commande et/ou l'ordre de publicité signé par le Souscripteur ou son mandataire en fonction de la date de diffusion et/ou négociés avec le Souscripteur et/ou son mandataire. Editus se réserve le droit de changer les tarifs, en le notifiant sur le site internet <http://www.Editus.lu> au minimum 10 jours avant la date d'entrée en vigueur de ces modifications. Celles-ci peuvent entraîner de la part du Souscripteur, pour tout ordre signé, l'annulation des messages concernés par la modification tarifaire sans indemnité, sous réserve d'en informer Editus par tout moyen écrit permettant l'identification de sa réception par Editus, 8 jours avant la date d'entrée en vigueur des modifications.

## 15) Bons à tirer - Textes, images, logos destinés à publications

La publication des textes, images et logos est fonction du bon à tirer (courrier ou e-mail) (le « Bon à tirer »), renvoyé par le Souscripteur avec ses commentaires et modifications éventuelles. Tout Bon à tirer renvoyé non-signé ou renvoyé moins de 4 semaines avant la date de clôture des annonces, telle qu'indiquée sur la lettre d'accompagnement, sera considéré comme accepté par le Souscripteur. L'éditeur pourra alors de plein droit publier la version du texte ou de l'insertion, les images et logos conformément au Bon à tirer. Il ne sera plus fourni de Bon à tirer pour toute commande passée au cours des 4 semaines précédant la date de clôture des annonces. Le Souscripteur en est informé lors de la signature du Bon de commande et mention y est portée sur le Bon de commande.

Le Souscripteur est réputé avoir reçu le Bon à tirer dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de signature du Bon de commande. Le Souscripteur ne pourra dès lors opposer à Editus la non-réception du Bon à tirer. Le Souscripteur qui n'a pas reçu de Bon à tirer dans le délai précité est tenu de le notifier à Editus par tout moyen écrit permettant de certifier la date d'envoi et/ou de réception. Il appartient en toute hypothèse au Souscripteur d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour récupérer une copie du Bon à tirer dans les meilleurs délais

## 16) Produits Vidéo

Le Souscripteur s'engage à vérifier la présence et la conformité de l'e-mail de la Société ou du prestataire lui permettant de visualiser la vidéo sur Internet, pour confirmer son accord ou pour faire part de toutes modifications éventuelles. Passé ce délai, la vidéo sera considérée comme validée par celui-ci. Dans l'hypothèse où le Souscripteur souhaiterait modifier certains aspects de la vidéo, il devra en informer directement le prestataire par le biais de l'adresse Internet et selon les modalités qui lui auront été transmises dans l'email. Un maximum de trois (3) modifications pourra être demandé par le Souscripteur sans que celles-ci ne puissent entraîner de nouveaux déplacements du prestataire.

## 17) Service Après-vente

Le Souscripteur s'engage à vérifier la présence et la conformité de la publicité sur le support publicitaire endéans un délai d'un (1) mois à partir du jour de la prestation du service ou de la livraison du produit. S'il estime qu'Editus a commis un manquement dans l'exécution de ses obligations, il doit en faire part, par courrier recommandé avec accusé de réception, dans un délai d'un (1) mois à partir de la livraison ou de la prestation, sous peine de forclusion. Passé ce délai, aucune contestation ne sera plus ni valable ni acceptée.

L'exécution de l'insertion sera considérée comme fautive si elle n'est pas conforme au Bon de commande ou, le cas échéant, au Bon à tirer. Les modes de mise en œuvre de la responsabilité d'Editus figurant à l'article 28 ci-dessous.

Dans le cadre d'un mailing postal ou d'un emailing effectué par le Souscripteur à partir de données louées ou achetées auprès d'Editus, il sera procédé au remboursement des PND Plis Non Distribués) ou des emails non aboutis, si ceux-ci dépassent le seuil de 3,5% du nombre total d'adresses louées ou achetées, et si l'opération de mailing est effectuée dans un délai de 3 mois à partir de la date d'obtention du fichier. Le Souscripteur sera tenu de demander le remboursement par courrier avec accusé de réception dans une période de 45 jours à compter de l'expiration du délai de 3 mois accordé au Souscripteur pour effectuer l'opération, en y joignant les courriers ou adresses concernés ainsi qu'une preuve de la non-délivrance. En l'absence de ces documents dans les délais impartis, aucun remboursement ne sera effectué.

## 18) Délais de livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, une avance ou un retard dans la sortie de presse ne pouvant justifier l'annulation de la commande, sauf si cette date constituait une condition essentielle du Contrat pour le Souscripteur et apparaissait comme telle sur le Bon de commande. Aucune des Parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre des retards ou empêchements dans l'exécution d'une obligation née du Contrat qui seraient imputables à la survenance d'un cas de force majeure, conformément à l'article 26.

## 19) Propriété Intellectuelle

Les informations délivrées par Editus dans le cadre du Contrat restent sa propriété intellectuelle exclusive. Les informations sont réservées à l'usage exclusif du Souscripteur au sens strict du terme, à l'exclusion de tout tiers, notamment filiale, groupe d'intérêt, membres, adhérents etc...

Le Souscripteur s'interdit toutes formes de vente, location, commercialisation directe ou indirecte, de cession à des tiers à titre gracieux ou onéreux et s'engage à n'utiliser les informations qui lui ont été vendues ou mises à disposition que pour atteindre les buts ayant un rapport direct avec l'objet social de sa entreprise et conformément au Contrat conclu avec Editus.

Dans le cadre de la tenue et mise à jour de ses bases de données, Editus sera amené à publier des informations au sujet des produits et services proposés par ses Souscripteurs (« fiches information »). Ces informations peuvent, le cas échéant, concerner des marques ou autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers. Le Souscripteur sera informé de la mise à jour de sa « fiche information » par email.

Le Souscripteur, ainsi que toute autre personne estimant qu'une information publiée est erronée ou porte atteinte à un droit de propriété intellectuelle, peut notifier ce fait à Editus à l'adresse [email.info@Editus.lu](mailto:email.info@Editus.lu) en indiquant son nom, prénom, adresse et numéro de téléphone ou dénomination et siège social et numéro de téléphone ainsi qu'une indication des motifs pour lesquels l'information devrait être retirée ou modifiée.

Editus s'engage à examiner la demande dans les meilleurs délais et à retirer respectivement modifier les informations endéans un délai maximum de **3 jours** ouvrables à partir de la réception de la demande. La responsabilité d'Editus ne pourra en aucun cas être engagée concernant la publication de ces informations.

## 20) Abonnements magazines mensuels

Dans l'hypothèse où la prestation s'effectue mensuellement par abonnement les conditions de résiliation de l'article 6 des Conditions générales de vente sont applicables. En cas de non-conformité de l'insertion, de l'annonce, de la publicité et/ou de la parution aux normes techniques requises, il sera procédé conformément aux dispositions de l'article 8.

Par dérogation aux modalités prévues à l'article 8, en cas d'abonnement mensuel, Editus acceptera que l'insertion, l'annonce, la publicité ou la parution soient reportées au plus à deux reprises. La durée du Contrat sera dès lors prorogée d'autant, et au maximum de deux mois.

## 21) Paiement (prix Hors TVA)

La facture est payable au Luxembourg endéans les 30 jours de la date de réception sauf modalités particulières mentionnées sur le Bon de commande. Les tarifs mentionnés dans une offre de service ou Bon de commande sont valables pour un mois à compter de leur émission, à l'exception des tarifs des sociétés partenaires ou sous-traitants qui seront immédiatement répercutés au Souscripteur. Le Souscripteur autorise expressément Editus à utiliser le solde éventuel des fonds versés pour compenser des sommes dues à Editus à titre d'autres conventions signées avec le même Souscripteur. En tout état de cause, l'intégralité des éventuels frais bancaires sont à la charge du Souscripteur.

**Défait et retard de paiement** – En cas de retard de paiement, Editus pourra suspendre l'accès aux services de communication Internet ainsi que toutes les commandes en cours, jusqu'au paiement complet des sommes dues, sans préjudice de toute autre voie d'action, sans indemnité au profit du Souscripteur. Lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance rend immédiatement exigible le paiement à la Société de la totalité du solde dû, sans mise en demeure préalable. L'intégralité des éventuels frais bancaires seront à la charge du Souscripteur.

A défaut de paiement à l'échéance, s'appliqueront de plein droit des intérêts de retard fixés au taux directeur de la Banque Centrale Européenne majorés de la marge à la date de la Facture, et ce en application des dispositions de la Loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard. Ces pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit acquises à la Société sans formalités ni mise en demeure.

Le Contrat pourra enfin être résilié de plein droit par Editus, 7 jours après mise en demeure de payer restée infructueuse, sans indemnité et sans préjudice du paiement des sommes restant dues au titre du Contrat. La résiliation pourra frapper non seulement la commande en cause, mais également toutes les commandes impayées même non échues.

Tout retard ou défaut de paiement entraînera également l'application de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de EUR 150, cette somme ne couvrant pas les frais de poursuites et autres frais procéduraux tels les frais d'huissiers ou les frais de justice.

**Clause pénale pour retard de paiement** - En cas de retard de paiement, après mise en demeure restée infructueuse, le Souscripteur paiera à Editus, en sus des sommes dues, à titre de pénalité liée à ce retard de paiement, un montant forfaitairement fixé à 10% (dix pour cent) du montant total de la Facture.

## 22) Garantie

Par la signature du Contrat, le Souscripteur garantit avoir les capacités de règlement suffisantes pour assurer la couverture de la création d'Editus.

En cas de défaillance du Souscripteur pour une quelconque raison (notamment en cas de défaut de paiement de la Facture à l'échéance figurant sur le Bon de commande et la Facture), le signataire autorisé, agissant en qualité de porte-fort au sens de l'article 1120 du Code civil, reste tenu personnellement de l'exécution des engagements souscrits, et notamment du paiement.

## 23) Restitution du matériel

Editus n'est pas, sauf disposition expresse contraire sur le Bon de commande, tenue à la restitution du matériel qui lui est confié par le Souscripteur aux fins de la réalisation des insertions et/ou annonces. Editus ne saurait dès lors être tenue responsable en cas de détérioration ou de perte de ce matériel. Le Souscripteur souhaitant récupérer son matériel, doit énumérer sur le Bon de commande en détail le matériel remis à Editus qui s'engage alors à le restituer à première demande.

## 24) Protection de la vie privée

Le Souscripteur consent expressément à ce que ses données personnelles fassent l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de l'exécution du contrat. Editus s'engage à respecter les dispositions légales en vigueur, en particulier la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (la « Loi de 2002 »). Le Souscripteur a un droit d'accès, d'opposition et de rectification de ces informations. Toute demande de modification devra être formulée par écrit et signée par le Souscripteur. Les modifications apparaîtront sur les annuaires papier uniquement l'année suivant la demande du Souscripteur. Les informations sur Internet seront, quant à elles, modifiées dans les plus brefs délais. L'ensemble des données personnelles est susceptible d'être conservé au moins 5 (cinq) ans après la fin de la relation contractuelle avec le Souscripteur. Une Plateforme internet sera mise à disposition du Souscripteur afin de lui permettre d'avoir accès en permanence à ses données. Le Souscripteur marque expressément son accord pour que ses données puissent être communiquées : aux tribunaux ou arbitres en cas de litige ; à une société de recouvrement ou à un huissier de justice dans le cadre du recouvrement d'une facture impayée ; à un bureau de la population, afin de retrouver le Souscripteur qui aurait omis de communiquer son changement d'adresse à la Société ; à toute autre entité située sur le territoire de l'Union Européenne dans le cadre de l'exécution du Contrat. En particulier, concernant les produits SiteConnect, il est expressément précisé que certaines données pourront être transmises à un partenaire pour la mise en œuvre et l'hébergement des sites SiteConnect.

Pour tout traitement de données à caractère personnel, Editus déclare avoir effectué une notification à la Commission Nationale pour la Protection des Données, conformément aux articles 12 et 13 de la Loi de 2002.

Les présentes dispositions s'appliquent à tous les services d'Editus.

Le Souscripteur reconnaît et accepte que les supports partenariaux sur lesquels ses publicités pourraient être diffusées ont accès au contenu de ces publicités y compris les URLs et toutes autres informations pouvant être obtenues par le biais des URLs, ainsi que les données relatives aux requêtes ou aux clics.

## 25) Bonne foi – Validité

Le Contrat contient et expose l'intégralité des intentions des parties et prévaut sur toute autre convention, entente ou arrangement oral ou écrit, relatifs ou connexes à l'objet même du Contrat.

Nulla partie ne sera fondée à se prévaloir d'un contrat, entente ou arrangement auquel il ne serait pas fait expressément référence dans le Contrat. Le Contrat ne pourra pas être amendé, sinon par un écrit, signé par les Parties ou par des représentants des Parties dûment autorisés à cet effet. Toutes modifications apportées aux clauses et conditions du Contrat si elles ne sont pas confirmées par écrit, seront nulles et sans effet. Dans l'hypothèse où l'une des clauses du Contrat deviendrait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres clauses du Contrat, notamment des Conditions générales de vente ou des Conditions particulières. Si une condition n'était pas explicitement mentionnée dans le Contrat, Editus entend se référer aux usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance ou hors établissement applicables aux sociétés établies et ayant leur siège social au Grand-Duché de Luxembourg. Le fait qu'Editus ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque des clauses du Contrat ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite clause.

## 26) Modification unilatérale des Conditions générales de vente

La version actuelle des Conditions générales est publiée sur le site internet d'Editus ([www.Editus.lu](http://www.Editus.lu)). Editus se réserve le droit de procéder à des modifications des Conditions générales de vente et du Contrat en général et s'engage à publier en ligne les modifications apportées et à y insérer les références de changement à la version précédente au moins six jours avant la mise en vigueur, et au plus une fois par trimestre.

Le Souscripteur recevra les Conditions générales de vente et/ou le document contractuel modifié par email. A défaut de refus écrit et motivé de sa part, endéans les 25 jours suivant la date d'envoi de l'email d'information, le Souscripteur sera réputé avoir pris connaissance et approuvé sans réserves l'intégralité des nouvelles Conditions générales de vente et/ou document contractuel.

## 27) Loi Applicable – Jurisdiction Compétente

Le Contrat, en ce compris les Conditions générales de vente, est exclusivement régi par les lois du Grand-duché de Luxembourg et sera interprété conformément à celles-ci. Il est expressément convenu que tous litiges découlant du Contrat, dont les Conditions générales de vente, sont de la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg ville. En cas de litige, le Souscripteur s'adressera en priorité à Editus pour trouver une solution amiable.

## 28) Clause limitative de responsabilité

En cas de mise en jeu de la responsabilité d'Editus, la seule obligation incombant à la Société sera la publication gratuite et conforme de l'insertion, annonce, publicité ou parution dans l'édition suivante du support initialement choisi par le Souscripteur dans le Bon de commande. En aucun cas la Société ne sera tenue à la réparation des dommages indirects ou consécutifs à la livraison du produit ou la prestation du service. Par ailleurs, la Société ne peut, sauf faute grave ou commise dans l'intention de nuire, dûment constatée par le jugement final d'une juridiction compétente, être tenue responsable ni des dommages directs ou indirects ni de la perte de chance de réaliser des bénéfices, consécutifs au non-fonctionnement ou au fonctionnement défectueux d'un réseau de communication Internet, de ses installations et équipements. La responsabilité d'Editus pourra être recherchée endéans un délai d'une année suivant la date à laquelle le Souscripteur a eu connaissance ou aurait dû raisonnablement avoir connaissance de l'exécution fautive du Contrat par Editus. La réparation totale susceptible d'être due par Editus en cas de mise en jeu de sa responsabilité par le Souscripteur, quels qu'en soient les fondements, ne pourra en aucun cas excéder le montant versé par le Souscripteur pour l'obtention du produit ou des services ayant provoqué les dommages.

## 29) Force majeure

Aucune des Parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre des retards ou empêchements dans l'exécution d'une obligation née du Contrat qui seraient imputables à la survenance d'un cas de force majeure, tel qu'habituellement reconnu par la jurisprudence.

Sans que cette liste ne soit exhaustive, sont notamment considérés comme cas de force majeure déchargé Editus de son obligation de prêter le service ou de livrer le produit pendant la durée de leur existence : la grève totale ou partielle survenant chez Editus, ses sous-traitants ou fournisseurs, l'inondation, les explosions, les incendies, le gel prolongé, les accidents d'exploitation ou de fabrication chez Editus, ses sous-traitants ou partenaires, les guerres, les attentats, les émeutes, les catastrophes, les perturbations et incidents dans les réseaux de communication en particulier Internet et les transmetteurs de télévision, tout autre événement généralement quelconque d'ordre politique, économique, social ou naturel de nature à troubler, à désorganiser ou interrompre totalement ou partiellement les services de communication Internet, alors même que ces événements ne seraient pas de force majeure.

La force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure ayant une durée d'existence supérieure à quatre-vingt-dix (90) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du Contrat par l'une ou l'autre des parties, huit jours après l'envoi d'une notification par lettre recommandée avec avis de réception.